



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Renforcement de l'alimentation électrique de la Moselle - Deviation de la ligne aérienne Marlenheim-Vigy 400 kV (HTB3 < 1 km) et connexion au poste existant 400/225/63 kV de ST-AVOLD avec reamenagement souterrain de lignes aériennes a l'arrivee au poste.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RTE RESEAU DE TRANSPORT D

Raison sociale

RTE Reseau de Transport d'Electricite

N° SIRET

44461925800908

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TREBUCHET

Prénom(s)

Christian

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux projetés se situent au sein d'un couloir de lignes électriques existant. Ce couloir occupe près de 40 ha, au lieu-dit "Kesselbuehl" en sortie ouest du poste électrique RTE 400 000/225 000/63 000 volts de SAINT-AVOLD. Le projet consiste à renforcer le réseau électrique dans ce secteur qui fait face aux défis de reindustrialisation et de decarbonation de ce territoire industriel. Pour ce faire, une ligne électrique aérienne 400 000 volts MARLENHEIM-VIGY (reliant les bassins de vie de Strasbourg et de Metz), cheminant environ 1 km à l'ouest du poste électrique de ST-AVOLD doit être localement déviée et étendue en direction jusqu'au poste électrique pour y être connectée. Le couloir de lignes existant déjà très dense doit être préalablement reorganisé pour libérer un espace de cheminement pour le nouvel ouvrage. Les travaux s'organisent donc en une série d'opérations phasees dans l'espace et le temps de manière à maintenir la meilleure disponibilité du réseau électrique pour l'ensemble des utilisateurs pendant le travaux. Le projet se découpe ainsi en 3 phases principales qui seront étalées entre 2027 et 2030 : -- -- -- -- -- Phase 1 (27-28) : Reamenagement préalable du couloir d'arrivée des lignes existantes connectées au poste de ST-AVOLD. Cette phase

4.2 Objectifs du projet

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 10 000 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau, haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 106 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou coexploitation et une cinquantaine de lignes transfrontalières. En tant qu'opérateur d'infrastructure vitale, RTE acteur industriel neutre et indépendant est partie prenante de la transition énergétique. RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics. Territoire frontalier industriel au cœur de l'Europe, bénéficiant de nombreuses infrastructures, le Nord du département de la Moselle est au cœur des politiques de transition énergétique et de reindustrialisation promues par l'Etat. De Thionville à Sarreguemines en

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une période de 28 mois à compter de septembre 2027. La mise en service des dernières installations est prévue en 2030. Différents types de travaux vont être conduits à la suite pendant cette période. Les moyens spécifiques mobilisés au cours du chantier seront principalement : Grue mobile sur porteur, camion porte char, pelleteuses, camion toupie, treuils, dérouleuses et freineuse, machine à pieux, camion semi-remorque à benne, nacelles, chariot télescopique. Le chantier mobilisera une soixantaine de personnes pour le compte de 4 à 6 entreprises. Néanmoins, les opérateurs devraient rarement être plus d'une dizaine sur site. Une base-vie sera aménagée hors de la zone de chantier dans une zone d'activités proche. Le chantier démarre par un état des lieux avec les propriétaires et gestionnaires. Pour pouvoir accéder au chantier dans les meilleures conditions, des pistes provisoires (environ 750 m sur une largeur de 3,5 m) viendront compléter les deux accès existants à l'est et à l'ouest du site. Les chemins existants seront confortés pour supporter les gabarits des engins décrits supra. Les pistes sont réalisées à l'aide de matériaux étalés sur un géotextile, après un décapage préalable de la terre végétale sur environ 20/30 centimètres ou directement sur un géotextile, sans terrassement. Ponctuellement, pour des durées réduites, des plats bords ou plaques peuvent être utilisés pour la gestion d'enjeux particuliers. Une dizaine de plateformes temporaires (de 100 à 250 m²) nécessaires à la réalisation des fondations, à l'assemblage et au levage des pylônes sont réalisées à proximité de l'emplacement de chacun des pylônes, et des extrémités des câbles souterrains et des

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée de vie de ces installations est de plusieurs dizaines d'années. La situation après projet sera peu différente de la situation actuelle dans la mesure où la zone supporte d'ores-et-déjà une dizaine d'infrastructures du réseau de transport, notamment aériennes. Les évolutions envisagées vont plutôt vers une réduction de l'empreinte puisque le projet va permettre de passer de 8 axes aériens actuellement à 4 axes aériens et une bande de réseau souterrain après la mise en œuvre du projet. Cela conduira à moins d'actes de maintenance nécessaires et moins de surface de végétation à gérer. Les liaisons souterraines ne nécessitent aucune intervention, sauf en cas d'avarie. Les liaisons souterraines sont invisibles après réalisation. Sur une bande de 5 m centrée sur chaque liaison (soit une vingtaine de mètres au total), les constructions et plantations d'arbres à racines profondes sont interdites pour assurer l'intégrité des ouvrages. Cela permet de développer un milieu ouvert. Les liaisons aériennes font l'objet d'une surveillance régulière, par voie hélicoptère et à pied, afin de programmer, si besoin, les interventions de maintenance nécessaires. En particulier, l'évolution de la végétation aux abords des ouvrages est observée et peut faire l'objet de mesures de gestion. Les pylônes sont désormais galvanisés et peints en usine, ce qui leur confère une protection de longue durée et nécessite moins d'intervention par rapport aux ouvrages actuels, simplement peints ou galvanisés. Exceptionnellement, en cas d'avarie, l'accès des personnels de maintenance aux pylônes, aux câbles aériens ou souterrains est nécessaire pour effectuer une réparation. Un secteur du couloir de servitudes actuelles fait l'objet depuis 2020 d'une gestion de la végétation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation incidences N2000; Autorisation préfectorale de travaux en forêt de protection (avec avis CSRPN/CDNPS, code forestier); APO (R323-26 code de l'énergie.); Consultation des maires et des gestionnaires publics (Code de l'énergie - R323-25).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
1 tronçon de ligne aérienne (HTB3) 7 pylones neufs construits ou reconstruits à proximité immédiate 14 pylones démontés 5 pylones existants modifiés 6 Tronçons souterrains (tension, longueur) Accès provisoires pendant les travaux Plateformes provisoires de levage de pylone / déroulage de câbles	(Longueur, nombre de circuits, Tension, 980 mètres, 2 circuits, 400 000 volts) (Tension, hauteur, surface au sol, 2 x pyl. 63

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Route de Carling

Lieu-dit :

Localité : 5 Route de Carling 57500 Saint-Avold

Code postal : 57500 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°42'25"E Lat. : 49°8'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 06° 41' 08"E Lat. : 49° 08' 20"N

Point de d'arrivée : Long. : 06° 42' 09"E Lat. : 49° 08' 12"N

Communes traversées :

Saint-Avold

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU (Ux et N). Les ouvrages techniques, à condition qu'ils soient d'intérêt général, nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics sont admis. Le projet est donc compatible avec le règlement en vigueur.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet actuel vient modifier la ligne existante Marlenheim-Vigy 400 000 volts construite aux debut des annees 2000. Les travaux de la ligne Marlenheim-Vigy 400 000 volts d'une longueur de 138 km ont ete declares d'utilite publique le 21 juin 2006 sur une soixantaine de communes dont Saint-Avold. Cet arrete emporte des modifications de reseaux aux abords du poste de Saint-Avold, des lignes a 400 000 volts Saint-Avold-Vigy, a 225 000 volts Saint-Avold-Vigy et a deux circuits a 225 000 volts Laneuveville-Saint-Avold. Les modifications prevues consistent : - en une deviation de la ligne Marlenheim-Vigy a 400 000 volts sur moins d'1 km pour connexion au poste electrique de Saint-Avold, un deplacement de la ligne Saint-Avold-Vigy a 400 000 volts (en partie en support commun avec la ligne Marlenheim-Vigy) - une mise en souterrain de

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF I SITES A AMPHIBIENS DE SAINT-AVOLD NORD Cette ZNIEFF est une vaste zone de 390 ha constituee de 4 parties disjointes. Ce site a principalement ete defini en lien avec la presence d'amphibiens dont le Crapaud vert, le Crapaud calamite, le Triton ponctue, le Pelobate brun ou encore le Triton crete. Les milieux aquatiques sont egalement favorables a la
En zone de montagne ?	☐	☒	sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le PPBE des grandes infrastructures de transport terrestre de l'état Moselle 4eme echance 2024-2029 approuve le 10 juillet 2024. La consistance du projet n'entre pas dans les infrastructures concernees par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Par avis du 28/8/2025, l'UDAP a confirme que le projet n'est pas situe en abords proteges, et que le service n'a pas de remarques a formuler sur celui-ci.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☒	☐	La zone d'implantation du projet et alentours a fait l'objet d'une caracterisation des ZH conformement a la reglementation en vigueur. Les travaux evitent la majeure partie des ZH. Deux zones humides sont presentes au droit de l'emprise globale des travaux : il s'agit de Saussaies marecageuses a Saule cendre au sud et au sud-est. La deuxieme formation est ponctuee de friches
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le projet est concerne par le perimetre du plan de prevention des risques technologiques (PPRT) de la plateforme petrochimique de Saint-Avoid Nord. Le projet contribue a fiabiliser la surete electrique de la plateforme
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☒	☐	Le PPRT a ete approuve le 22 octobre 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	L'historique d'occupation de ce secteur ne fait pas apparaitre d'activite susceptible de generer une pollution des sols. La consultation des donnees Georisques confirme ce point. Etant toutefois situe a proximite de la plateforme chimique de Carling, la presence de polluants n'est pas totalement a exclure. A ce stade, les sondages geotechniques prealables par echantillonnage realises sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le point de captage le plus proche est situe a 230 metres. Il s'agit du forage 218 a Saint AVOID dont le perimetre rapproche est en projet pour une declaration d'utilite publique. Il n'y a pas de perimetre eloigne. Le perimetre se situe au sud de l'autoroute A4, alors que les travaux sont prevus au nord de l'autoroute, en dehors du perimetre. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des incidences sur
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Il n'y a pas de site inscrit proche (premier site a 24 km).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La ZSC et ZPS « Warndt » est située à 3,5 km au nord-est de la zone de travaux. Les travaux se situent intégralement au sein de La ZSC « Mines du Warndt ». Ce site Natura 2000 d'une superficie totale de 169 ha est constitué de plusieurs entités. Une de ses entités couvre la quasi-totalité de l'aire d'étude. À l'origine, ce site a été créé afin de protéger d'anciennes mines de plomb et de cuivre. Il n'y a pas de site classé proche (premier site à 40 km).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est constitué d'installations qui ne nécessitent aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La création et l'exploitation des lignes souterraines n'engendrera pas de modification des masses d'eau souterraines (liaisons posées à 1,5 m en fond de fouille).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Vu la nature des sols sableux, les matériaux issus des tranchées pour la pose des liaisons souterraines sont utilisés directement pour le comblement, les excédents pouvant être réaffectés dans la zone en l'absence de pollution des matériaux excavés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	La création d'accès et de plateformes provisoires nécessite un apport de matériaux inertes type granulats. Ils sont retirés et valorisés à l'issue du chantier.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les matériaux sont issus des carrières locales (environ 2 000 m ³)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne nécessite pas de consommation de ressources particulières, d'eau potable, ou de rejets particuliers nécessitant un assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le diagnostic écologique réalisé a caractérisé les enjeux sur une large zone autour du projet. Cette démarche a permis de localiser précisément la majeure partie des travaux dans les zones les moins sensibles et de déterminer les mesures adaptées d'évitement et de réduction (cf. rubrique 6.5 et annexes AV1 et AV2). Avec la mise en œuvre de ces mesures, il apparaît que l'impact résiduel du projet sur les différentes espèces
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les mesures d'évitement et de réduction prévues sont présentées à la rubrique 6.5. Compte-tenu des caractéristiques du projet et des mesures, il aura une incidence non notable sur les sites Natura 2000 situés sur ou à proximité de la zone des travaux. Il ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation des sites. (voir annexe AV2 - EIN 2000).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le secteur concerné est déjà largement parcouru par des ouvrages électriques aériens. À l'issue des travaux, les surfaces surplombées par ces ouvrages seront notablement réduites. Les liaisons souterraines s'inscriront dans cet espace, en sous-sol et limitant ainsi la consommation d'espaces. Le projet ne concerne pas d'espaces agricoles. Bien que situé en forêt domaniale, le
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet se situe en bordure du périmètre du PPRT de la plateforme pétrochimique de Saint-Avoid Nord. La sensibilité des équipements aux risques identifiés est non significative. Le projet est concerné par le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la plateforme pétrochimique de Saint-Avoid Nord. Le projet contribue à fiabiliser la sûreté électrique de la plateforme sans créer de risque nouveau.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun risque naturel particulier en lien avec les travaux n'est répertorié dans ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire n'est susceptible d'être engendré par le projet qui est par ailleurs éloigné des zones d'habitats, de fréquentation du public, de captage d'eau notable
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet engendrera du trafic de maniere marginale. Les travaux engendrent ponctuellement la circulation de camions de pendant la phase travaux en heures legales de travail. En phase exploitation, des visites de controle et d'entretien periodiques ont lieu quelques fois par an. Ils peuvent necessiter des vehicules legers. En pahse exploitation, le projet n'amene pas de nouveau trafic, du fait des ouvrages d'ores et deja presents sur la zone qui non, Uniquement de maniere ponctuelle et localisee lors de la phase temporaire des travaux en heures legales de travail.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'odeur particuliere. Pendant la phase travaux, ponctuellement et temporairement, les odeurs de gaz d'echappement peuvent etre emis.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'exploitation de l'installation ne generera aucune vibration de nature a avoir des impacts sur l'environnement, a l'image des installations actuelles. Pendant la phase travaux, ponctuellement et temporairement, les vibrations de nature a avoir des impacts sur l'environnement, a l'image des installations actuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les lignes electriques aeriennes ne requierent pas localement de balisage lumineux. Les travaux seront diurnes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Durant la phase travaux, les engins seront sources de poussieres et de gaz d'echappement mais celles-ci seront peu perceptibles et temporaires. Ils sont egalement sources d'emissions de gaz a effet de serre (GES) mais cela ne represente pas une incidence notable.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	sans objet
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	De maniere marginale, uniquement en phase travaux. En phase de travaux les dechets sont des gravats, des dechets Inertes (DI), des Dechets Non Dangereux (DND, ferrailles, bois, plastiques, cartons,...), Dechets Dangereux (DD comprenant des Dechets d'equipement electriques ou electroniques (DEEE), huiles,...). Les filieres de traitement sont choisies en privilegiant l'ordre hierarchique : reduction a la reduction a la source.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les ouvrages electriques aeriens existants marquent d'ores-et-deja le paysage proche. Les boisements peripheriques masquent partiellement ces ouvrages depuis les axes de vue. Aucun enjeu paysager ou patrimonial particulier n'est recense. A l'issue des travaux, les nombre d'ouvrages aeriens sera reduit au profit d'ouvrages souterrains non perceptibles. Les services de l'UDAP ont indique que le projet n'appelait
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prevoit une reconfiguration du reseau avec diminution des longueurs de reseaux aeriens (a la suite des deposes de lignes electriques prevues dans le cadre des travaux) et un regroupement des reseaux souterrains dans un couloir reduit au sud du fuseau, dans une zone accueillant deja de nombreux ouvrages electriques de toutes tensions. Cette reconfiguration est donc positive

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit d'incidences cumulees positives. Dans le cadre du projet de modernisation de l'alimentation electrique du poste de Creutzwald, la depose d'environ 1,5km de ligne 63 000 volts double circuit sera mise en oeuvre a partir de 2028. Ce demontage contribuera a diminuer encore l'impact paysager des ouvrages electriques sur le secteur du Kesselbuehl (declaration d'utilite publique du projet en cours d'instruction).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe a distance de la frontiere allemande. L'evaluation des incidences Natura 2000 conclut a l'absence d'atteinte a l'etat de conservation des habitats et des especes Natura 2000 qui ont justifie la designation des sites, dont un site natura 2000 allemand a la frontiere situe a 3,5 km au nord-est. (voir annexes AO7 - Situation Natura 2000 et AV2 - EIN 2000).

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ZSC n°FR4100172 : Mines du Warndt et ZSC et ZPS n°DE6706301 : Warndt est jointe en annexe volontaire n°2 a la presente demande. Compte-tenu des caracteristiques du projet et des mesures retenues (cf. rubrique 6.5) , il aura une incidence non notable sur les sites Natura 2000 situes sur ou a proximite de la zone des travaux. il ne portera pas atteinte a l'etat de conservation des habitats et des especes Natura 2000 qui ont justifie la designation des sites.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

RTE a engage une demarche volontariste d'integration de la sequence ERC des l'amont, par le choix de la solution technique retenue et du fuseau de moindre impact environnemental et societal concerte. Ce processus s'est poursuivi a l'occasion du positionnement plus precis des installations projetees. Cette demarche s'est appuyee sur une reflexion technique precocement alimentee par un diagnostic ecologique complet realise en 2025, les conseils d'acteurs locaux reconnus pour leurs competences naturalistes (GECNAL, C. Eggert). Cette phase iterative de partage a permis de degager un scenario de travaux axe sur la maitrise des impacts potentiels du chantier et de proposer par la suite un elargissement du perimetre des mesures de gestion favorables a la biodiversite experimentees sur le site depuis plusieurs annees en lien avec l'ONF, le GECNAL et le CEN (convention). L'ensemble des mesures d'evitement, de reduction et d'accompagnement presentees dans la note fournie en annexe et sont resumees a la suite : Mesures generales - Preference du MOA pour l'optimisation du reseau existant plutot que la construction d'un nouvel ouvrage electrique complet ex-nihilo, - Localisation du fuseau dans une zone d'ores-et-deja occupee par des ouvrages electriques existants sur un site non boise plutot qu'en zone vierge boisee classée en foret de protection aux alentours, - Choix du regroupement optimise des infrastructures projetees vers le secteur de l'autoroute au sud en evitant les secteurs les plus riches au centre du couloir actuel, - Localisation de la base vie en zone urbanisee a l'ecart de la zone de travaux, - Activite diurne du chantier aux heures legales de travail en evitant les interventions a l'aube et au crepuscule, - Sensibilisation et suivi de la bonne conduite ecologique du chantier par l'ecolegic en lien avec RTE. Organiser la

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une dynamique d'électrification des usages et de souveraineté portée sur ce territoire par plusieurs projets industriels orientés vers la transition énergétique, la décarbonation et l'économie numérique ou circulaire. En tant que gestionnaire du RPT, RTE se positionne en accompagnement et a fait le choix, dans un 1er temps, de mobiliser les capacités existantes du réseau et de déployer des solutions « simples ». Dans un 2ème temps, si le rythme de développement se confirme, des solutions plus structurantes seront à déployer. Parmi les possibilités, de manière concertée avec le territoire, RTE a retenu une solution optimisée limitant l'empreinte physique du réseau pour répondre à ces enjeux. La solution s'appuie sur l'existant, complète par un renforcement d'emprise réduite à l'ouest du poste de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Signature du (des) demandeur(s)